

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 11

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

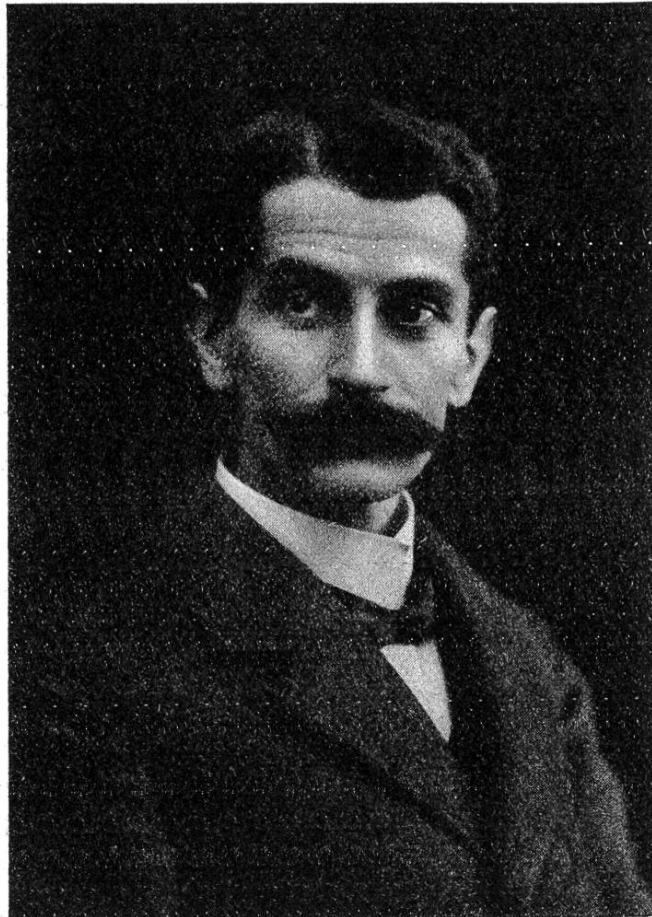
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOS MORTS.

† Alfred Bachmann, inspecteur forestier cantonal.

Le 2 juillet est décédé à Langenbruck M. *Alfred Bachmann*, inspecteur forestier cantonal du demi-canton de Bâle-Campagne, à l'âge de 38 ans.

Au bord de la tombe du camarade défunt, l'adieu lui fut adressé par l'inspecteur forestier Garonne, parlant au nom du Département cantonal de l'Intérieur. De ce discours, nous extrayons les brèves notes suivantes :



Enfant des montagnes du canton de Schwyz, A. Bachmann, ses études forestières achevées, fit son stage à l'arrondissement forestier de Berne. Puis, le 1^{er} janvier 1908, il fut nommé adjoint à la Direction des forêts du canton de Berne, poste qu'il conserva pendant 6 ans. Le 1^{er} janvier 1914, M. J. Müller, inspecteur forestier cantonal de Bâle-Campagne ayant été appelé à revêtir les mêmes fonctions à Bâle-Ville, M. Bachmann fut désigné comme son successeur. Au bout de 8¹/₂ ans d'une activité souvent interrompue par la maladie, la mort est venue nous le ravir.

Conscientieux et modeste, le défunt s'est acquitté de ses fonctions d'une façon distinguée, faisant preuve de beaucoup de tact dans ses rapports avec les autorités communales. Il a témoigné une vive sym-

pathie à l'Association cantonale des préposés forestiers, encourageant de toutes ses forces le développement professionnel du corps forestier.

Le ravitaillement en bois de feu et bois de service pendant les années de guerre valut au défunt un surcroît considérable de travail. Il s'en acquitta infatigablement, bien que les germes de la maladie qui devait l'emporter plus tard se fissent déjà sentir. Son état s'étant aggravé, des séjours dans le Midi et dans des stations de montagne devinrent nécessaires. Ils furent, hélas, impuissants à lutter contre le mal dont souffrait notre camarade. Lui, cependant, conservait un espoir imperturbable. En automne 1920, faisant une cure à Arosa, il était plein de confiance et croyait fermement en sa guérison; ce lui était un réconfort de penser que le Département de l'Intérieur l'avait autorisé à fixer dorénavant son domicile à Langenbruck. C'est dans ce village qu'il est mort, en pleine jeunesse, ayant abondamment semé, mais n'ayant pu, hélas, rien récolter des fruits de son utile travail.

Les camarades de Bachmann et le canton de Bâle-Campagne garderont un bon souvenir de ce modeste et consciencieux forestier qui leur a été repris si jeune encore. Qu'il repose en paix!

(Extrait du discours prononcé sur la tombe du défunt par M. Garonne, inspecteur forestier communal.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice de 1921/22.

(Présenté par le président à l'assemblée générale du 21 août 1922, à Altdorf.)

(Fin.)

D'accord avec d'autres sociétés, nous avons appuyé une demande rédigée par l'Association d'économie forestière, adressée à toutes les entreprises suisses de transport par voie ferrée et aux propriétaires de voies industrielles. On y conseille de recourir davantage à l'emploi de traverses en bois à la place de celles en fer. — Nouvelle requête, le 13 janvier 1922, de l'Association suisse des industriels sur bois en faveur d'une réduction des tarifs de transport par chemins de fer pour les bois sciés. Ici encore, l'Association d'économie forestière nous a appuyés.

La division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique a adressé, en avril 1922, une circulaire à diverses associations en vue d'obtenir des propositions pour le projet du nouveau tarif douanier. L'Inspection fédérale des forêts a convoqué à ce sujet, le 4 mai, à Lucerne, une conférence à laquelle ont pris part des délégations de notre Société, de l'Association d'économie forestière et du Secrétariat des paysans. Les résultats de cette conférence ont été mis au point, le 22 mai, à Olten, par une commission de rédaction dont faisait partie votre président. La requête qui en fut la conclusion, rédigée par le secrétaire de ladite association, fut transmise le 27 mai au Département